



Fondation pour un mur privatif

Par **Patlaf**, le **18/11/2015** à **20:45**

Réponse pour Jode.
Je n'ai pas demandé le tour d'échelle j'ai tout simplement demandé de mettre provisoirement un coffrage bois chez mon voisin pour une durée d'une semaine.
Réponse pour morobar.
J'ai lu en long en large la réglementation. Je suis allé au service de l'urbanisme qui m'a dit que c'était à la limite ou 3M. Je ne suis surtout pas à 3cm voir même 10cm. C'est absolument interdit de ne pas construire en limite. Vous avez le droit de le faire à une seule condition quand vous avez déjà un mur privatif et que l'autre propriétaire veut faire un autre mur privatif la vous pouvez laisser 3cm.
Avec un voisin aussi tatillon je ne veux pas prendre le risque de couler du béton qui risque de dépasser chez mon voisin pour qu'après il m'oblige à le démolir.
Avant d'aller au tribunal j'ai fait venir deux maçons j'ai expliqué la situation au maçon qui n'ont pas voulu faire la fondation sans coffrage. Mon voisin m'a répondu que mes maçons étaient nul et que lui il avait des maçons qui pouvaient faire le travail. Donc j'ai demandé l'adresse des maçons sans réponse. Je suis allé au tribunal et comme par hasard deux attestations de maçons qui pouvaient faire les fondations. Je suis débouté au tribunal. J'ai contacté les fameux deux maçons après discussions sur place il ne sont jamais venu voir le problème j'ai demandé de me faire le travail et verbalement ils m'ont répondu qu'ils ne feraient pas le travail. J'ai transmis deux RAR aux maçons pour venir faire le travail et J'ai menacé les maçons d'avoir fait des attestations de complaisance. A ce jour aucune réponse.
Vous prenez l'exemple dans les grandes villes comme on doit construire à la limite, quand il met des banches pour couler le béton, c'est sur c'est dans le vide mais la banche dépasse d'une épaisseur d'une dizaine de cm chez le voisin.
Merci pour vos réponses

Par **morobar**, le **19/11/2015** à **09:06**

Bonjour,

Pourquoi avoir ouvert un nouveau fil de discussion ?

Je vous ai indiqué qu'il n'y a aucun problème technique dans l'exposé de la situation.

Vous pouvez coffrer à 3 ou 4 cm chez vous, et monter par la suite des parpaings en parfaite limite en tenant compte de l'enduit extérieur.

Vous pouvez aussi utiliser des longrines de fondation posées au millimètre.